

Aide aux investissements pour les tournées mixtes de collecte laitière en zone de montagne

Notice

Cette mesure soutient la **création de tournées mixtes de collecte (AOP, AB, standard, etc) en zone de montagne** permettant de développer la valorisation des produits et d'améliorer l'efficacité de la collecte de lait des zones de montagne de la région Auvergne Rhône Alpes.

A - Dépôt de la demande

L'entreprise complète le formulaire de demande de subvention et joint les pièces suivantes : copie des devis détaillés, RIB, Kbis pour les entreprises sociétaires, puis transmet l'ensemble du dossier par mail au CRIEL contact@crielamc.fr

Lorsque le dossier est complet, le CRIEL dépose, pour le compte du bénéficiaire, la demande de subvention auprès du Conseil Régional dans un délai maximum d'un mois. Ce dernier adresse au bénéficiaire un accusé réception précisant le début de prise en compte des dépenses qui correspond au dépôt de la demande de subvention complète.

Après instruction de la demande de subvention et la validation par les élus en Commission Permanente, le Conseil Régional adresse directement au bénéficiaire une convention attributive de subvention. Cette convention, valable 3 ans, précise les modalités de versement de l'aide.



Point de vigilance :

Un projet démarré avant le dépôt de la demande de subvention devient INELIGIBLE.
Un projet est considéré comme démarré si un devis est signé, un bon de commande émis ou le paiement d'un acompte effectué.

B – Entreprises éligibles

Les entreprises éligibles à cette aide sont :

- ✓ Les **entreprises de transformation de lait** (vache ou chèvre), les **entreprises de collecte et de transformation** et les **entreprises de collecte** (entreprises de transport, sous-traitants ou prestataires), :
- ✓ Ayant leur siège ou un établissement situé dans la région Auvergne-Rhône-Alpes,
- ✓ Collectant des exploitations laitières bovines ou caprines, ayant leur siège en zone de montagne et situées dans la région Auvergne Rhône-Alpes.

C – Investissements éligibles

Le matériel éligible est obligatoirement dédié à des poids lourds ou à des attelages routiers réalisant spécifiquement de la collecte de lait dans les exploitations agricoles :

- Citerne
- Travaux de compartimentation étanche des citernes
- Matériel de pompage

Le matériel roulant est exclu.



Point de vigilance :

Les devis devront détailler la répartition des coûts entre le matériel roulant (châssis porteur, châssis de remorques) et le matériel de collecte (citernes, et dispositif de pompage)

Un dossier peut comprendre au maximum :

- ✓ Les équipements pour un ensemble camion + remorque
- ✓ Les équipements pour deux camions
- ✓ Les citernes pour deux remorques

C - Modalités financières

- Taux de subvention : 10% pour les grandes entreprises et 40% pour les entreprises de transformation et/ou de collecte

- Plafond de dépenses prises en compte : 125 000 € par entreprise

Le montant de l'aide est calculé à partir du montant prévisionnel du matériel présenté dans le dossier de demande de subvention. Si le montant des investissements s'avère supérieur au montant prévisionnel, le montant de l'aide ne sera pas réévalué

1 dossier maximum par entreprise sur la période 2018-2021.

D – Versement de l'aide

Une fois les investissements réalisés, et conformément au contenu de la convention attributive de subvention, l'entreprise envoie son dossier de demande de versement d'aide, au plus tard 36 mois après la date de délibération d'attribution (inscrite sur la convention).

La demande de versement de l'aide sera toujours accompagnée :

- Des copies des factures certifiées payées par l'entreprise (portant mention originale « facture certifiée payée le ... par chèque n°... ou virement n° ... » et avec signature originale) OU facture certifiée acquittée par le fournisseur avec cachet et signature et mention d'acquiescement
- D'un relevé d'identité bancaire.
- D'une ou plusieurs photos des investissements réalisés avec la justification de la publicité de l'aide régionale apposée sur le matériel faisant l'objet du financement.

Avec le soutien financier de



La demande de paiement est ensuite traitée par le Conseil Régional, qui vérifie sa conformité, calcule le montant de l'aide justifiée et procède au paiement. Cette aide est versée sous forme d'un paiement unique.

E – Confidentialité

Confidentialité et traitement des données : Le CRIEL Alpes Massif Central sera vigilant au respect de la confidentialité et de l'anonymat. Les données concernant cette action pourront être traitées de manière anonyme, pour valorisation collective, par Auvergne-Rhône-Alpes Elevage, au profit du comité de filière lait. **Les porteurs de projet en réalisant leur demande, acceptent cette disposition.**

F- Contact



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'association des filières d'élevage :

Marion Laporte – chargée de mission filière bovins lait

Tel : 04 72 72 49 55 / 06 27 99 85 87

Email : mlaporte@aurafilières.fr

Site Internet : www.aurafilière.fr

**Aide aux investissements pour la création de tournées mixtes de collecte laitière
(bovine et caprine) en zone de montagne Auvergne Rhône Alpes**

Formulaire de demande de subvention

A transmettre à : contact@crielamc.fr

▪ **Identification du demandeur**

N° SIRET :

Code NAF : _____

Régime TVA (assujettis ou non) : OUI / NON

Raison sociale :

Adresse du siège de l'établissement :

Code Postal : Commune :

Personne en charge du suivi du projet : _____

Téléphone : Adresse mail :

▪ **Eligibilité de l'entreprise :**

Zone de montagne

- Entreprise ayant son siège, ou son établissement, situé en Zone de Montagne
- Entreprise collectant des exploitations laitières bovines ou caprines :
 - dont 90% ou plus ont leur siège en zone de montagne sur la région AURA
 - dont 65% à 90% ont leur siège en zone de montagne sur la région AURA

Type d'entreprise et taux d'aide :

| | TPE/PME | « Grand Groupe » |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Entreprise de collecte et de transformation | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Entreprise de transport | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Si entreprise de transport, préciser la ou les laiteries partenaires : _____

Rappel taux de subvention : 10% pour les grandes entreprises et 40% pour les entreprises de transformation et/ou de collecte

▪ **Descriptif du projet :**

Création de tournées mixtes : l'investissement vous permet-il de développer des tournées mixtes ? Si oui lesquelles (nombre, secteur, ...) et comment (citerne simple, compartimentée) ?

Catégories de laits concernés (expliquer les démarches concernées par vos tournées, et les litrages) :

| | | |
|--------------------------|------------------------|-------|
| <input type="checkbox"/> | AOP/IGP | |
| <input type="checkbox"/> | Lait de Montagne | |
| <input type="checkbox"/> | Agriculture Biologique | |
| <input type="checkbox"/> | Marque propre | |
| <input type="checkbox"/> | Conventionnel | |
| <input type="checkbox"/> | Autre | |

Secteur de collecte : communes concernées par la collecte mixte, avec précision de celles situées en zone de montagne et en région Auvergne Rhône Alpes (joindre au dossier la liste détaillée des tournées et communes) ;

Motivations : économiques, qualité, ... Et tout ce que vous jugerez utile de porter à la connaissance de la sélection du dossier.

▪ **Nature et montant des investissements** faisant l'objet de la demande de subvention :

| Coûts prévisionnels HT (selon devis) | Porteur | Remorque |
|--------------------------------------|------------------|-------------------|
| Citerne simple | | |
| Citerne compartimentée | | |
| Travaux de compartimentation | | |
| <i>Options :</i> | Classique | Electrique |
| Pompage simple | | |
| Double pompage | | |
| TOTAL | | € |

▪ **Calendrier prévisionnel de réalisation**

Date prévisionnelle de réalisation du projet :

▪ **Pièces à joindre :**

- Un relevé d'identité bancaire
- Pour les exploitations sociétaires : kbis
- Liste des tournées et communes
- La copie des devis détaillés **NON SIGNÉS**

ATTENTION : un bon de commande n'est pas un devis.

ATTENTION : aucune dépense ne devra avoir été engagée, même partiellement, à une date antérieure au dépôt de la demande de subvention

- Pour les entreprises de transport, prestataires de laiteries, un courrier de la laiterie qui « parraine » le dossier, précisant le projet de création de tournées mixtes, et en quoi l'équipement du transporteur est y contribue.

Je, soussigné :

- ✓ Certifie l'exactitude des informations fournies dans le présent formulaire
- ✓ Ai pris acte des conditions de publicités de cette action
- ✓ Demande à bénéficier de l'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'action « Aide aux investissements pour les tournées mixtes de collecte laitière en zone de montagne » du Plan de Filière Régional Bovins Lait

Fait à :

le :

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | | | | |
|--|--|--|--|--|

Signature(s) du représentant de l'entreprise

| Nom et prénom | Signature |
|---------------|-----------|
| | |